

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

SOCCER AUTOMNE



SAISON 2023-2024

Modifié le 05-07-2023

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES	3
ART. 2 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS	3
ART. 3 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT	3
ART. 4 COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ART. 5 DURÉE DES PARTIES	4
ART. 6 BALLON OFFICIEL	4
ART. 7 CLASSEMENT	4
ART. 8 SANCTIONS ET SUSPENSIONS	5
ART. 9 RÉCOMPENSES	6

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	DATE DE NAISSANCE
Benjamin	1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Cadet	1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
Juvenile	1 ^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2007

ART. 2 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

Les règlements officiels de référence sont ceux de la FIFA.

Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

La réglementation administrative du RSEQLL doit être respectée.

ART. 3 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

3.1 Surclassement

Le surclassement est autorisé.

3.2 Chevauchement

Un élève-athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau de jeu inférieur lorsqu'il participe activement à 3 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur.

ART. 4 COMPOSITION DES ÉQUIPES

4.1 Nombre maximum de joueurs :

Une équipe peut inscrire un maximum de 25 joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de partie).

4.2 Nombre minimum de joueurs :

Une équipe doit se présenter avec un minimum de 7 joueurs prêts à commencer la partie. Toute équipe qui ne respecte pas ce minimum perd automatiquement par forfait.

ART. 5 DURÉE DES PARTIES

5.1 Saison régulière

En saison régulière, les parties sont de deux demies de 35 minutes sans prolongation.

5.2 Série éliminatoire (prolongation) :

Lors des séries de fin de saison, en cas de prolongation, dix minutes (2 X 5 minutes) sont jouées au complet, si l'égalité persiste, 5 tirs de barrage sont accordés à chaque équipe, et ce, aux joueurs sur le terrain seulement.

5.3 Écart :

Dès qu'un écart de 7 buts sépare les deux équipes en présence, l'entraîneur de l'équipe en déficit a le pouvoir d'arrêter la partie ou non. Ainsi, une équipe remportant par plus de 7 points la partie, se verra quand même attribué un pointage ayant un écart de 7 buts avec son adversaire.

ART. 6 BALLON OFFICIEL

Le ballon officiel est de taille #5 en cuir. L'officiel choisit le ballon de l'équipe hôte ou celui sur lequel les deux équipes s'entendent.

ART. 7 CLASSEMENT

7.1 Point au classement :

Les points accordés aux classements des équipes se calculent de la façon suivante :

RÉSULTAT	POINTAGE
Victoire	3 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point

7.2 Éthique sportive en saison régulière

Le comportement des joueurs et des entraîneurs d'une équipe a un impact sur les points d'éthiques et ainsi un impact sur le calcul final de ses points au classement.

	POINTAGE
Aucun carton ou 2 cartons jaunes	2 points
3 cartons jaunes	1 point
Expulsion, 4 cartons jaunes ou +	0 point

Forfait : Une équipe qui gagne par forfait gagne la partie avec un pointage de 3 à 0. Seule l'équipe gagnante obtient ses points d'éthique.

ART. 8 SANCTIONS ET SUSPENSIONS

- 8.1 Si un joueur ou un entraîneur reçoit une expulsion, il doit quitter le terrain immédiatement et est automatiquement suspendu pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).
- 8.2 Un joueur ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges est suspendu automatiquement de la saison en cours (incluant le régional et le provincial).
- 8.3 Un joueur qui reçoit un troisième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régional est suspendu automatiquement pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).
- 8.4 Un joueur qui reçoit un cinquième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régional est suspendu automatiquement pour les deux parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional).

Pour chaque carton jaune supplémentaire, à la suite du cinquième, l'élève-athlète est suspendu automatiquement pour les trois parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional). De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline.

Si deux cartons jaunes sont reçus dans la même partie, ceux-ci seront comptabilisés comme une expulsion et les sanctions de ce dernier s'appliquent.

8.5 Dans le cas de l'expulsion d'un joueur, l'équipe devra jouer avec un joueur en moins pendant 3 minutes. C'est le marqueur qui est responsable de chronométrer les 3 minutes. Lorsque les 3 minutes sont terminées, le chronométreur indiquera à l'entraîneur qu'un 11^e joueur peut réintégrer le jeu.

Si un but est marqué en avantage numérique, la partie doit reprendre à 11 contre 11. Dans le cas d'un but en désavantage numérique, le jeu continu à 11 contre 10.

8.6 Si une équipe reçoit 2 expulsions dans la même partie, l'équipe perd par forfait (toute combinaison de joueurs et d'entraîneurs).

8.7 Si un entraîneur est expulsé, celui-ci doit quitter l'enceinte. De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline. Une personne responsable présente au banc lors de l'expulsion et de plus de 18 ans doit assurer le rôle de l'entraîneur. En tout temps, cette personne doit être inscrite sur la feuille de partie avant le coup d'envoi de la partie.

8.8 Si un joueur reçoit 2 cartons jaunes dans la même partie, il est automatiquement expulsé de la partie en cours et suspendu pour la partie suivante.

8.9 Un entraîneur qui aligne un joueur inadmissible (pour des cartons) perd par forfait.

N.B. L'entraîneur a la responsabilité de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.

ART. 9 RÉCOMPENSES

9.1 Une bannière locale est remise à l'équipe ayant terminé en tête du classement de la saison régulière pour la division 3.

9.2 Une bannière régionale est remise à l'équipe championne du championnat régional scolaire pour la division 3.

9.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises aux 3 premières équipes lors du championnat régional scolaire pour la division 3.